

Travailleurs Détachés

PROCES-VERBAL - Entretien Pologne Cracovie - 23/11/2010

Arnd SPAHN, secrétaire agriculture : EFFAT ouvre la réunion en remerciant les collègues polonais présents malgré les conditions atmosphériques difficiles. Les difficultés de circulation expliquent la participation réduite à cette rencontre.

Il rappelle l'importance de ce projet qui a reçu le soutien financier de la commission européenne. Ce projet se déroule avec les experts de Réseau-projectives retenus par EFFAT selon les règles en vigueur. Il passe la parole à Jean- Pierre KLAPUCH.

Jean-Pierre KLAPUCH : Réseau- Projectives : présente le projet dans ses grandes lignes en insistant sur les points essentiels à mettre dans le rapport.

7 thèmes sont ciblés :

- Disparités des salaires entre les pays.
- Disparités des temps de travail.
- Congés payés.
- Conditions de vie de santé et de travail.
- Dispositions contractuelles appliquées et durée des détachements.
- Représentation syndicale.
- Inspections du travail : Modalités et fréquences des contrôles.

Léon GRYCUK, ZZPR, Président : Nous n'avons pas d'informations chiffrées précis, mais un représentant du secteur des entreprises m'a communiqué quelques informations susceptibles d'apporter des précisions. Il s'excuse de ne pas pouvoir être parmi nous, mais lui aussi connaît quelques problèmes de circulation. Certes ces données ne sont pas exhaustives, mais peuvent contribuer à fournir des éléments illustrant la situation.

Tout d'abord, permettez-moi de vous rappeler qu'en Pologne il existe 2 catégories de métiers pour les travailleurs étrangers concernant tous les secteurs :

--- Managers venant d'Allemagne.

--- Les saisonniers pour l'agriculture et la construction essentiellement.

La présence de travailleurs pour les services ruraux est d'après nos sources très faibles. Comme prévu dans la directive concernant le statut de travailleurs détachés nous ne constatons pas de distinctions.

Beaucoup de travailleurs polonais se trouvent en Allemagne, ainsi que des roumains et russes, surtout comme stagiaires. Il y a une infime partie de travailleurs mobiles dans les travaux agricoles.

En Suède, il y a des travailleurs polonais surtout sur les machines. Tout se fait dans le strict respect de la loi. Malheureusement nous constatons une fuite vers la Norvège où les salaires sont meilleurs.

En conclusion il rappelle que toutes les informations concernant la transposition des directives peuvent être obtenues sur le site : www.pip.goc.pl

Arnd SPAHN remercie le représentant syndical et l'interprète en rappelant que malgré l'absence de délégués, le contact a été fructueux.

Rapport : Entretien : Berlin : Danemark- Allemagne : 13/10/2010

Peter HOLM : 3F Danemark : Le Danemark a dit oui à la directive il y a 1 an, mais elle n'est pas encore transposée.

Holger BARTELS : IGBAU : Allemagne : Il y a la loi des détachés. Le secteur agricole a une réglementation spéciale ainsi que les services. Il n'y a que l'Allemagne et l'Autriche qui ont une règle spéciale jusqu'au 1/5/2011 pour les travailleurs polonais, roumains et bulgares. Au 1/1/2011 dans le secteur agricole l'exception va être annulée. L'embauche a toujours été faite par les agences auxquelles s'adressent les employeurs. Après 2011 les agences n'ont plus de contrats et nous sommes inquiets sur qui va contrôler. Nous craignons que les gangmasters prennent le relais sans respecter les CC. C'est surtout vrai pour les grandes entreprises et les saisonniers. Il y a des différences entre les scandinaves et nous. Nous nous sommes faits accuser de protectionnisme avec notre exception, mais c'est faux et tous les travailleurs sont les bienvenus : ce qui compte ce sont les salaires et les conditions de travail, ainsi que l'hébergement. Les salariés sont libres de se faire représenter, mais nous sommes trop faibles pour contrôler et les salariés ont peur de se syndiquer.

Peter HOLM : On a eu des discussions entre la Danemark et l'Allemagne. Est-ce qu'il faut un salaire mini et des CC. Le développement est venu très rapidement et nous n'étions pas prêts. On perd des adhérents, mais pour nous la discussion entre employeurs et syndicat est importante.

Holger BARTELS : Nous ne voulons pas de salaire mini légalisé. Ce sont les partenaires sociaux qui négocient pour conclure un accord, ensuite le législateur légifère, c'est le cas dans le bâtiment et nous voulons la même chose dans l'agriculture, mais les employeurs veulent garder la possibilité d'aller en-dessous.

Peter HOLM : Nous avons 2 sortes de firmes. Celles qui ont leur personnel avec leurs règles et qui ne veulent pas les nôtres. Elles ne s'inscrivent pas au DK, ce qui est un problème fiscal. Nous pressons les politiques pour leur intervention. Si ces règles ne sont pas respectées nous enterrons notre droit social et nos

travailleurs sont au chômage car les étrangers ne paient pas d'impôts. La 2^{ème} variante ce sont les entreprises qui vont en Pologne recruter des travailleurs, ceci passe par des agences de saisonniers. Ces firmes louent le personnel au DK avec des salaires réduits de moitié. Malgré nos interventions, les employeurs ne nous suivent pas pour respecter nos CC. Il est difficile de syndiquer ces travailleurs. Actuellement le taux n'est que de 25% nous avons perdu la moitié en 10ans. En-dessous de 50% le modèle danois n'est pas crédible ; Nous tenons aux accords avec les employeurs. Dans l'agriculture nous ne voulons pas de règle spécifique sur la santé/sécurité ou encore sur la formation professionnelle.

Holger BARTELS : Pour les firmes de l'EST qui travaillent en Allemagne, la situation est identique au Danemark. Dans le bâtiment on peut contrôler car le travail est visible mais dans l'agriculture c'est différent, les terrains sont immenses et on ne peut pas suivre les gens à partir du matin. Nous discutons avec les douanes qui ne sont presque pas présents dans l'agriculture. Nous serions contents avec 25% de syndiqués, nous disons 10% mais on ne les a pas.

Nous savons compter les bêtes mais pas les travailleurs, même l'assurance accident ne connaît pas la grandeur des entreprises. Il n'y a que l'agriculture qui considère les surfaces et non les travailleurs.

Les détachés dans l'agriculture ont la même situation qu'au Danemark. S'il y a la libre circulation on aura encore plus de problèmes pour des contrôles. Les syndicats décident les salaires, les conditions d'habitation au Danemark comme en Allemagne. La proposition de directive des pays 1/3 vient compliquer la situation. Si au niveau européen on n'arrive pas à s'entendre il y aura beaucoup de discussions avec la nouvelle directive. Les syndicats de l'EST et l'Espagne et l'Italie disent que les allemands et les scandinaves sont protectionnistes.

Peter HOLM : Au DK nous sommes contre la nouvelle directive. Nous avons assez de forces de travail dans l'union européenne. Nous avons des difficultés avec les migrants de l'UE et nous demandons à la CES de refuser cette directive, car il y aura beaucoup de discussions entre les pays.

Holger BARTELS : Nous suivons toujours sous pression, nous n'agissons pas. L'agriculture a une situation différente, la socialisation et le syndicalisme ne sont pas les mêmes chez nous. Un exemple : En Pologne on construit des autoroutes avec des chinois et 60% de subventions UE et les syndicats polonais disent que c'est normal. Les syndicats de l'Est devraient balayer devant leur porte et il faudra mener ces discussions.

Des danois et des néerlandais achètent des terrains, sans les cultures pour spéculer sur le biocarburant et les prix qui vont grimper. Notre problème c'est que si c'est exploité pour l'agriculture nous avons besoin de travailleurs, mais avec la nouvelle directive on fait venir des travailleurs hors régions. On fait venir une entreprise de l'EST avec ses salariés ou alors des chinois. L'entreprise crée un siège en Chine ou en Ukraine et embauchent des gens pour ce travail qui n'ont pas nos droits et les nôtres n'ont pas de travail.

Peter HOLM : C'est effrayant, avec cet exemple : Ukraine et Chine, car la libre circulation ne concerne que les salariés de l'UE. Au DK les travailleurs des pays tiers peuvent travailler mais avec des règles spéciales.

Holger BARTELS : Notre problème c'est la loi des détachés surtout sur les autoroutes par exemple. Il y a des projets sous formes d'appels d'offre au niveau UE et extérieurs. Les entreprises de l'UE créent des filiales en Chine et donnent un contrat pour ce pays, donc le personnel est détaché. Si la directive existe cette entreprise demande par exemple à une entreprise bulgare qui contacte la filière chinoise qui va travailler en Bulgarie pour une journée et ensuite au Danemark avec conditions bulgares pendant 3 ans. Comment contrôler ce processus. Ceci fonctionne dans les champs comme dans les bureaux. Le résultat c'est que ces travailleurs sont des détachés. Ce salarié avec un contrat chinois n'a pas le droit de se syndiquer et s'il se plaint il doit retourner dans son pays.

Peter HOLM : Ca signifie un combat politique et enterre en même temps notre système social.

Holger BARTELS : On a un manque de personnel en Allemagne, les chômeurs diminuent et on pense qu'il faut des règles. Notre système est trop sérieux et

nos entreprises se complaisent dans ce système. Il y a assez de gens qualifiés, mais dans certains secteurs ça manque, ce que nous dénonçons depuis 20 ans car les entreprises ne forment pas assez. Quelle est notre force ? Comment les syndicats peuvent influencer ? Nous sommes limités. Comment l'EFFAT peut mener ces discussions entre les 27 ?

Peter HOLM : Nous avons le dos au mur. Depuis 10 ans nous avons un gouvernement populaire mais je doute du résultat pour les prochaines élections. A l'EFFAT le dialogue social est important, mais avec quel résultat.

Holger BARTELS : Au dialogue social nous parlons avec ceux qui avaient des terres mais qui n'ont plus rien à dire. Un exemple une entreprise a 90 travailleurs : polonais, allemands, roumains, français, espagnols qui circulent dans les pays. Nous n'avons pas de CC avec cette firme. Ils ont les salaires polonais et roumains. Les entreprises allemandes envoient très peu de gens de l'agriculture à l'étranger. Dans le bâtiment il y en a plus, des hautement qualifiés avec les règles allemandes. Si des allemands vont au Danemark ils sont payés moins que les danois : Nets : 10€, danois 18. Dans les abattoirs, on fait venir des roumains qui travaillent pour des entreprises danoises.

Peter HOLM : Au Danemark une entreprise allemande construit une autoroute et nous avons réussi à ce soient repris dans les CC danoises. Comment mettre en application les CC en faisant pression sur les employeurs en refusant par exemple de livrer la matière 1^{ère}. Je l'ai fait pour défendre des travailleurs polonais, c'est une question de pratique syndicale. Les adhérents doivent avoir conscience de la nécessité de la pression.

HEBERGEMENT :

Peter HOLM : En dehors du temps de travail on ne s'occupe pas. Pour ceux qui travaillent et logent à la ferme il y a des règles de grandeur, mais le syndicat ne s'en mêle pas. Il y a des mauvaises expériences pour les travailleurs étrangers. Notre proposition c'est de trouver un logement en dehors de l'employeur. On essaie d'engager des discussions si le loyer est trop élevé dans les CC mais c'est nouveau pour nous.

Holger BARTELS : En Allemagne c'est un peu différent, comme nous ne sommes pas assez forts sur les CC, on a utilisé l'hébergement politiquement. On a fait pression et il y a une directive qui précise comment l'hébergement doit se pratiquer. Sur les salaires nous ne sommes pas très forts, mais pour les saisonniers nous avons mis dans le coup les médias pour faire pression sur le législateur par rapport à l'hébergement.

Pour les saisonniers nous avons négocié avec l'appui des médias dans les asperges par exemple, en argumentant sur le fait qu'une règle dicte la surface pour un berger allemand et les saisonniers ne sont pas inférieurs. On a mené la même campagne pour le nettoyage des bureaux.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Holger BARTELS : Chaque entreprise est contrôlée tous les 5 ans, surtout les grandes, il y a un manque de contrôle comme pour les travailleurs et entreprises permanents. Il y a eu 120 morts en 2009 dans l'agriculture.

Peter HOLM : Nos moyens sont réduits, il y a eu des AT mortels surtout des étrangers et ça a conduit à des contrôles.

CONTRATS DE TRAVAIL :

En Allemagne les contrats de travail ont été réalisés avec les règles de transition.

Au Danemark on fait le contrat dans la langue des travailleurs.

En Allemagne les douaniers contrôlent le travail au noir, mais ils ne connaissent pas l'agriculture. La demande des syndicats est que les travailleurs soient déclarés dès le premier jour et non à partir du 3^{ème} comme c'est le cas actuellement.